

RAPPORT DE LA MAJORITE DE LA COMMISSION
La commission chargée d'examiner l'objet suivant :

Rapport complémentaire du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat Maximilien Bernhard et consorts pour que la prise de données biométriques se fasse dans les préfectures.

La commission s'est réunie le 3 novembre 2011 à la Préfecture d'Aigle, Rue de la Gare 4A. Elle était composée de MM. Maximilien Bernhard, Jean-Marc Chollet, Philippe Cornamusaz, José Durussel, Philippe Grobéty, Denis-Olivier Maillefer, Michel Renaud (qui remplaçait François Cherix), Nicolas Rochat, Jean-Jacques Truffer et Gabriel Poncet, confirmé dans sa fonction de président rapporteur.

Étaient également présents : MM. M. Philippe Leuba (chef du DINT), M. Henri Rothen (chef du SPOP), Mme Sylvie Roldan (responsable du Centre de biométrie et des documents d'identité de Lausanne), Mme Monica d'Andrea (adjointe de la responsable du Centre de biométrie et des documents d'identité de Lausanne), M. Rafael Ferreira (collaborateur au Centre de biométrie et des documents d'identité de Lausanne), M. Ferdi Arifovic (collaborateur au Centre de biométrie et des documents d'identité de Lausanne). Le secrétaire de la commission, M. Fabrice Lambelet, a tenu les notes de séance.

Historique de l'objet

Le 30 juin 2009, en réponse à l'annonce du CE du 11 juin 2009 précisant que le gouvernement n'entendait ouvrir qu'un seul centre, à Lausanne, pour l'établissement des passeports biométrique, M. Maximilien Bernhard déposait une motion intitulée «Pour que la prise de données biométriques se fasse dans les préfectures».

Cette motion a été renvoyée à la commission qui s'est réunie le 18 septembre 2009. Après délibérations, M. Maximilien Bernhard a demandé que la motion soit transformée en postulat avec recommandation au Grand Conseil de le renvoyer au Conseil d'Etat pour étude et rapport. Cette proposition a été largement acceptée par la commission.

Lors de la séance du Grand Conseil du 15 décembre 2009, le postulat a été renvoyé au Conseil d'Etat. Au cours du débat, le soussigné a demandé que soit analysée la possibilité de n'équiper les divers centres secondaires que pour la prise des données biométriques, à savoir les empreintes digitales et les photos, avec envoi des données à la centrale cantonale.

Dans son rapport du 21 avril 2010, le Conseil d'Etat a maintenu sa proposition de ne mettre en service qu'un seul centre de prise de données.

Lors de la séance de la commission, le 28 mai 2010, la proposition du Conseil d'Etat n'a pas été approuvée. La commission a demandé qu'une nouvelle évaluation soit faite, en tenant compte de 4 centres seulement. La séance a été suspendue.

En juillet 2010, en raison des exigences du calendrier, à savoir que l'introduction du titre de séjour biométrique pour les étrangers ressortissant des états tiers devait entrer en vigueur le 24 janvier 2011, le Conseil d'Etat a décidé de réaliser sans délais un plus grand centre que le centre provisoire déjà en service au Chemin de Mornex. Cette démarche n'interrompait pas l'examen en parallèle d'un regroupement des 3 offices régionaux de l'état civil avec 3 entités de biométrie décentralisées.

Ce nouveau centre de biométrie a été ouvert le 10 janvier 2011. Les membres de la commission ont demandé que l'étude chiffrée du SPOP concernant l'installation dans les trois préfectures d'Aigle, de Nyon et d'Yverdon soit poursuivie. La suspension de séance sera donc maintenue jusqu'à ce que les

résultats attendus de l'étude chiffrée puissent être présentés à la commission.

Le 7 septembre 2011, un nouveau rapport du Conseil d'Etat a été produit.

Le 3 novembre, dans les locaux de la Préfecture d'Aigle, la commission a repris la séance interrompue le 28 mai 2010

Propositions du Conseil d'Etat

Après avoir étudié la faisabilité d'installer 3 centres fixes d'analyse biométrique dans les préfectures d'Aigle, Nyon et Yverdon-les-Bains, il appert que les coûts d'investissement (CHF 1'223'000.-) et de fonctionnement annuel (CHF 804'000.-) seraient disproportionnés par rapport aux besoins.

Par contre une proposition alternative de compromis est avancée pour apporter un service de proximité dans les 3 préfectures considérées. Il s'agirait d'utiliser une station mobile existante de prise de données ; 2 collaborateurs assureraient le transport, l'installation et le fonctionnement de la station mobile 3 jours ouvrables par semaine. Sans compter les frais de déplacements, le coût serait de CHF 100'000.-.

Démonstration du fonctionnement de la station mobile

L'appareil de démonstration est à disposition du SPOP depuis la fin de l'été 2011. Son montage dure quinze minutes avec deux personnes. Les citoyens qui souhaiteraient avoir un passeport biométrique pourraient le demander par téléphone ou par Internet en mentionnant le lieu de la saisie des données biométriques dans l'une des trois préfectures. Une fois enregistrées, les données seraient transférées de la station mobile au serveur, puis envoyées à Berne pour la production des documents.

Une démonstration tout à fait concluante a été faite permettant aux commissaires de se faire une idée claire des processus de prise de donnée.

Discussion générale

Bien que l'étude plaide pour le maintien du système actuel avec un seul centre à Lausanne, le Conseil d'Etat souhaite prendre en compte les arguments du postulant, notamment la difficulté de déplacement pour les personnes à mobilité réduite, la lutte contre une centralisation des prestations publiques et une «désertification de l'arrière-pays». La contre-proposition permettra à moindres frais d'établir les prises de données biométriques dans les préfectures d'Aigle, Nyon et Yverdon-les-Bains.

Le postulant note avec satisfaction que le matériel peut être installé rapidement et que les coûts sont raisonnables. Ce matériel pourrait être mis à disposition des 3 préfectures alternativement 3 jours par semaine. De plus, le matériel de démonstration appartient déjà au canton.

La période d'essai de 12 mois qui est retenue pourrait être modifiée par le Grand Conseil. D'une manière générale, tous les commissaires se montrent satisfaits par la proposition. Seul un commissaire estime que la démarche proposée est superflue puisque le centre de biométrie de Lausanne semble remporter tous les suffrages des utilisateurs.

Recommandation de la commission

Par 8 voix contre une et une abstention, la nouvelle proposition du Conseil d'Etat est retenue pour une période d'essai de 12 mois avec 3 jours de fonctionnement par semaine.

Un rapport de minorité est annoncé.

Vich, le 26 décembre 2012

Le rapporteur de majorité
(signé) *Gabriel Poncet*